



## « Votre solution santé »

Grâce à la carte Viamédis, vous accédez à un des services les plus complets de tiers-payant.

Plus de 60 000 professionnels de santé ont référencé cette carte :

pharmacies, cabinets de radiologie, laboratoires d'analyse, établissements de consultations externes, auxiliaires médicaux, hôpitaux et cliniques, etc...

Viamedis, société anonyme au capital de 7,6 millions d'EUR, a été fondée à l'initiative d'acteurs majeurs de la protection sociale tels que la Société Mutuelle Mieux-Être souhaitant proposer à leurs assurés un service de tiers-payant.

Première société de service spécialisée dans la gestion du tiers-payant, Viamedis propose aux organismes complémentaires, pour leurs assurés, un service de tiers-payant intégrant tous les secteurs de la santé sans exception et opérationnel sur l'ensemble du territoire national y compris dans les départements d'outre mer.

La société de tiers-payant (Viamédis) vous donne la possibilité, à vous, ou à un membre de votre famille pour lequel vous cotisez, de ne faire aucune avance d'argent pour :

- une hospitalisation chirurgicale à l'hôpital ou en établissement hospitalier conventionné
- des soins médicaux dans les centres conventionnés
- des achats de médicaments dans les pharmacies.